À l'heure du "prochain grand pas"

Robichaud est confiant d'ajouter à la liste de ses victimes

FREDERICTON (PC) – Louis-Joseph Robichaud était un jeune politique aux grandes ambitions quand, à 34 ans, il a hissé les libéraux au pouvoir, en 1960.

Il créait alors une surprise, culbutant l'administration du premier ministre conservateur Hugh John Flemming, qui semblait inébranlable, et préparant la voie à ce qu'on appelle depuis, au Nouveau-Brunswick, "l'ère Robichaud".

Deux fois depuis, en 1963 et 1967, M. Robichaud a redonné le pouvoir aux libéraux et maintenant, acclimaté par une décennie d'administration, il se lance dans sa troisième campagne électorale comme premier ministre.

C'est mercredi, cinq jours avant son 45e anniversaire, que M. Robichaud a déclenché l'élection générale.

Politique et parlementaire bouillant, le premier ministre luttera contre une opposition dirigée par Richard Bennett Hatfield, célibataire de 39 ans, élu à la direction du parti conservateur il y a un an à peine.

En 1963, l'équipe Robichaud défaisait les conservateurs, dirigés alors par M. Cyril B. Sherwood. L'exploit s'est répété en 1967, alors que l'opposition avait pour chef le pittoresque J.C. Van Horne.

M. Robichaud est certain d'ajouter M. Hatfield à la liste de ses victimes.

"Je ne crois pas que nous puissions remporter les 58 sièges, déclarait le premier ministre aux journalistes après avoir annoncé la date des élections, mais nous n'en serons pas loin", ajoutait-il avec un large sourire.

M. Robichaud envisage de mener sa lutte tout comme celles qu'il a faites depuis qu'il est devenu député en 1952, "avec vigueur".

La campagne électorale libérale soulignera instamment les réalisations du gouvernement Robichaud depuis le début des années 60.

Le gouvernement a été l'auteur de maints changements au cours de la décennie mais aucun, aux yeux du premier ministre, n'est plus important que le programme de réforme municipale, entré en vigueur le 1er janvier 1967.

Les divers systèmes d'imposition municipale ont été abolis et remplacés par un système uniforme de taxes et de subsides, la province assumant désormais l'entière responsabilité des principaux services à la population: santé, bien-être, justice et éducation.

M. Robichaud entreprend sa campagne alors que se poursuit ce qu'il appelle "le prochain grand pas" du gouvernement: la réorganisation et la réforme du système provincial de bien-être et de développement social.

On a demandé au premier ministre si le parti libéral avait mené un sondage pour "tâter le pouls du peuple" avant de déclencher l'élection.

"J'ignore s'il y a eu sondage, a répondu M. Robichaud, mais je sens chaque jour le pouls des électeurs".

L'immigrant y perd son latin!

par Clément Trudel

Les Latins ont, c'est connu, plusieurs traits de caractère communs. Mais où trouver les nuances exactes entre Français, Espagnols, Portugais et Italiens? Les services de traduction du ministère québécois de l'immigration ont sans doute trouvé un élément de solution car, dans la brochure "Renseignements à l'immigrant", le texte liminaire souligne que "Le Québécois est... conscient de la grande place que prend la langue anglaise dans les communications du monde moderne".

Les Italiens, eux pourront lire qu'au Québec on est conscient du fait que "l'anglais est la langue d'usage dans le monde moderne" (l'inglese è la lingua di uso nel mondo moderno). En portugais, ce texte devient "la langue qui prédomine dans le secteur des communications du monde d'aujourd'hui" (a lingua que predomina no sector de comunicaçoes no mundo de hoje). Quant à ceux qui ont le privilège de lire l'espagnol, ils peuvent savoir que "le Québécois est conscient... du fait que l'anglais est la langue de communication du monde moderne" (lengua de comunicaciòn del mundo moderno).

O vraiment marâtre traduction: Heureusement que nos deux langues officielles nous astreignent – nonobstant la version revisée du bill 63 que l'on nous annonce – aux seules équivoques entre l'anglais et le français quant à langue d'usage (working language).

PCC/Ministère de l'immigration du Québec, dont la même brochure affirme à tous azimuts que le français est "officiellement la langue prioritaire au Québec." Heureusement!

L'assurance-maladie

Les spécialistes s'opposent au principe du 'tarif unique'

par Pierre Richard

La Fédération des médecins spécialistes s'oppose au principe du tarif unique selon lequel le médecin omnipraticien et le médecin spécialiste, pour un acte médical équivalent, recevraient la même rémunération.

Dans les dernières propositions concernant les normes de la rémunération que la FMSQ a déposées, cette semaine, à la table des négociations, elle demande que le gouvernement reconnaisse à l'acte médical du médecin spécialiste "une valeur économique propre en raison, tout particulièrement de sa formation, sa compétence et sa responsabilité professionnelles".

Cette proposition entre en opposition avec une des clauses contenues dans la première entente intervenue entre les omnipraticiens et le gouvernement; cette clause stipule que "le médecin rémunéré à l'acte l'est selon une échelle tarifaire unique... et applicable à toute la profession médicale".

Me Roger David, négociateur en chef de la FMSQ, a déclaré au Devoir qu'en pratique un tarif unique peut être appliqué à la condition que les spécialistes soient "payés comme des spécialistes". Pour autant que les demandes des spécialistes sont acceptées par le gouvernement, la FMSQ se soucie peu, selon Me David, que le gouvernement accorde la même chose aux omnipraticiens.

Dans sa conférence de presse de mercredi dernier, le Dr Gérard Hamel, président de la Fédération des omnipraticiens, a révélé que le principe de l'échelle tarifaire unique avait été accepté par les deux fédérations en 1966 et qu'il a prévalu jusqu'à maintenant dans le régime d'assistance médicale. Me David a admis qu'une telle entente avait été signée mais que dans la pratique, un régime de compléments d'honoraires a été prévu pour les médecins spécialistes.

Une autre proposition de toute première importance faite par les médecins spécialistes, concerne le tarif d'honoraires qui doit servir de base à la rémunération des médecins à l'intérieur du régime d'assurance-maladie. Les spécialistes demandent que ce soit le tarif d'honoraires (édition 1970) tel qu'élaboré par leur Fédération qui serve de tarif applicable dans le cadre du régime d'assurance-maladie.

Or, apprend-on de bonne source, ce tarif élaboré par la Fédération des spécialistes serait de 10% supérieur à celui en vigueur en Ontario. Une bataille d'envergure entre actuaires des deux parties est à prévoir sur cette question; la FMSQ, pour sa part, affirme que son tarif est égal à celui de l'Ontario. On peut considérer la proposition de la FMSQ comme une position de départ car le Dr Raymond Robillard, président de la FMSQ, a déjà déclaré dans une conférence de presse que les spécialistes du Québec sont prêts à accepter une rémunération légèrement inférieure à celle de leurs collègues ontariens, compte tenu du niveau de vie moins élevé de la population québécoise.

La FMSQ demande aussi que ce tarif d'honoraires ne lie pas le médecin désengagé sauf dans des cas d'urgence. Le médecin désengagé du régime d'assurance-maladie pourrait donc demander au patient des honoraires plus élevés que ceux prévus dans le régime d'assurance-maladie.

Enfin, la FMSQ propose que le choix du mode de rémunération du médecin spécialiste relève d'elle-même et que, règle générale, le médecin spécialiste soit rémunéré à l'acte médical et non sur une base salariale.

Ces propositions sont les dernières à avoir été déposées à la table des négociations et n'ont pas encore fait l'objet de discussion. La dernière séance a porté encore une fois sur le contrôle de l'acte médical sans aucun progrès notable, semble-t-il, malgré les déclarations plus conciliantes du gouvernement, à la suite de la fin de semaine au Lac-à-l'Epaule.

Les élections à la CEQ

La FEIM nie avoir voulu écarter l'Alliance

par Gilles Provost

La Fédération des enseignants de Montréal a nié hier avoir jamais voulu bannir l'Alliance des professeurs de Montréal de la Corporation des enseignants du Québec en donnant son appui à Mlle Micheline Sicotte plutôt qu'au président du plus gros syndicat de la CEQ, M. Matthias Rioux.

La FEIM a rappelé hier aux journalistes que le président de l'Alliance n'est pas vice-président de la CEQ automatiquement mais que ce poste est soumis à une élection. Il était donc sain, dit-elle, que nous permettions à la démocratie de s'exercer pleinement en suscitant un opposant à M. Rioux. Il semble même, d'ailleurs que cet opposant avait d'abord été cherché à l'intérieur de l'Alliance, en vain.

D'autre part, la sortie récente de l'Alliance du sein de la fédération des enseignants de l'île de Montréal n'aurait aucunement causé les tensions que certains imaginent, selon le président de la FEIM, M. Raymond Désilet. Au contraire, la FEIM dit vouloir que l'Alliance devienne à elle seule l'équivalent d'une fédération au sein de la CEQ et elle se dit prête, pour sa part à être réduite à un simple bureau régional qui se limiterait à distribuer des services aux syndicats locaux.

Dans ces conditions, la FEIM affirme que son opposition à M. Rioux n'est nullement le résultat d'une rancoeur ou d'ambitions inavouées comme certains journaux l'ont volontiers insinué.

Une opposition réelle existe cependant entre les représentants de l'Alliance et ceux de la Fédération: A propos du bill 62, notamment, l'Alliance a adopté une attitude différente de celle de la CEQ et de la FEIM. L'Alliance, sous la conduite de M. Rioux, favorise une centralisation beaucoup plus grande puisqu'elle réclame une commission scolaire unique à l'échelle de l'île. Les commissions scolaires locales deviendraient alors de simples bureaux régionaux.

La FEIM s'oppose à cette conception qui irait à l'encontre d'une participation efficace de la population à la chose scolaire et qui ferait vraiment de Montréal un Etat dans l'Etat. C'est au nom de cette divergence qu'elle dit avoir lutté contre l'élection de M. Rioux au conseil d'administration de la CEQ. A ses yeux, l'absence de l'Alliance à ce niveau ne sera pas tragique puisqu'elle aura dorénavant 12 représentants au lieu de cinq au Conseil provincial où se prennent les grandes décisions entre les congrès.

Enfin, la FEIM reproche à M. Rioux de s'être fait le champion de l'autonomie de l'Alliance au sein de la CEQ et d'avoir souvent fait cavalier seul. Le communiqué de presse exprimait cela en termes plus polis: la FEIM ne veut plus "d'élus-observateurs" à la CEQ. Cette formule vise directement la volonté d'autonomie de l'Alliance puisque M. Rioux avait affirmé l'an dernier qu'il se donnait "deux ans pour observer quelle place la CEQ laisserait à l'Alliance dans ses rangs et quel statut particulier on lui accorderait."

14 comtés "volés"?

'Le coup d'État du 29 avril'

par Robert Guy Scully

Lors de l'élection québécoise du 29 avril, pour les sept comtés "gagnés" par le Parti québécois, 14 autres (dont Laurier, Ahuntsic et Chambly) lui ont été "volés", alors que quatre autres (dans la région de la capitale nationale) ont été carrément "achetés" par l'administration Trudeau-Marchand. Le livre "le coup d'Etat du 29 avril", publié aux éditions de l'Actualité et lancé hier au local péquiste du comté de Saint-Jacques, développe cette thèse et aboutit à la conclusion que les "N.F.C." (non-French Canadians), par leur appui massif au parti libéral, ont "faussé les résultats" de l'élection, trompant ainsi le "peuple québécois".

L'auteur du livre, M. Bernard Smith, (qui avait signé en 1963 "les résistants du FLQ", aux mêmes éditions) affirme avoir emprunté le terme "non-French Canadians" à M. Charles Neapole, président de la Bourse de Montréal et au journal The Gazette. De plus, l'auteur l'oppose, dans ses analyses comme dans ses tableaux statistiques, au terme "Québécois". Il se défend cependant d'avoir souscrit à une classification raciste, disant: "le Québécois ne fait pas que parler le français, il se sent solidaire de cette terre Québec colonisée. Mon livre est écrit dans une optique de décolonisation, non une optique raciste".

La thèse fondamentale de l'ouvrage oriente et chapeaute une série de tableaux où le vote francophone et le vote anglophone, en fonction des partis principaux dans chaque comté, sont comparés. Notons que cette analyse ne touche que les comtés où il y aurait à la fois une forte proportion de N.F.C. et de Québécois, soit cinquante-quatre.

Le phénomène créditiste et les comtés ruraux sont pour cette raison exclus de l'exposé. D'autre part, l'auteur n'aborde pas les divisions socio-économiques selon lesquelles d'autres observateurs ont expliqué le vote péquiste. L'auteur appuie plutôt, de son propre aveu, l'explication "nationale" illustrée par M. Jean-Guy Cardinal lorsqu'il affirme que "les Anglais ont voté pour un seul parti, les Canadiens français ont voté pour quatre". A cet égard, le créditisme ne serait "qu'un effort pour diviser les Québécois". M. Smith prévoit même que "les fédéralistes d'Ottawa vont tout faire pour soutenir cet autre phénomène de division, l'Union nationale".

Il préconise donc une polarisation des partis, en 1974, selon les divisions linguistiques, division qui n'exclurait pas "l'infime minorité de N.F.C. courageux, comme M. Unterberg (candidat péquiste dans N.D.G.), qui choisissent de devenir Québécois". Mais solidaire des récentes déclarations de René Lévesque, M. Smith ajoute qu'il "ne faudrait pas dépenser nos énergies inutilement du côté anglophone". Il considère d'ailleurs "parfaitement normal et humain que les anglophones, habitués à régner en maîtres, luttent pour conserver leurs privilèges". Autre écho de M. Lévesque, l'auteur de "Coup d'Etat" estime qu'une victoire péquiste en 1974 est "la dernière chance des Québécois dans la voie électorale".

La méthode de M. Smith a exigé qu'il dépouille plus de 12,000 listes électorales, jugeant du statut linguistique de chaque électeur selon son nom, prénom, langue des entrées etc. L'auteur calcule que la marge d'erreur dans ce cas ne dépasse pas 5%. Notons finalement que, selon les éditeurs, il s'agit du "premier livre paru sur l'élection du 29 avril".

L'inventeur du LSD déplore le mauvais usage qu'on en fait

GENEVE (AFP) – "Je ne puis regretter d'avoir découvert le LSD, car j'ai préparé cette substance à des fins médicales et je ne puis donc être responsable du mauvais usage que certains en font", a déclaré le Dr A. Hofmann (Suisse), inventeur de LSD, à l'issue d'une conférence sur la synthèse et la structure des substances hallucinogènes au trentième congrès international des sciences pharmaceutiques.

Le Dr Hofmann a relevé par ailleurs qu'il était "relativement facile" de produire du LSD brut mais, a-t-il souligné, il faut en revanche des spécialistes pour produire une substance 100% pure. La fabrication "artisanale" présente ainsi de grands dangers. Le degré de pureté, donc d'effet, sur le drogué, peut varier énormément d'une dose à l'autre. Le drogué l'ignore et cette ignorance peut avoir des suites fatales."

"Si le LSD est connu du grand public par le mauvais usage que certains en font", a ajouté le Dr Hofmann, "il convient néanmoins de rappeler l'utilité certaine de cette substance, en particulier dans le domaine de la recherche psychiatrique.

Conférence des SSJB sur le système électoral du Québec

Considérant que les résultats du dernier scrutin au Québec "démontrent clairement que notre système électoral ne répond plus aux exigences d'une société en ébullition, d'une société en pleine transformation où le pluralisme politique a fait son apparition", la Fédération des SSJB du Québec a jugé opportun de convoquer une "conférence nationale sur le système électoral du Québec". Cette conférence se tiendra à l'université Laval de Québec (pavillon de Koninck) les 25, 26 et 27 septembre.

Cette conférence, dit la Fédération des SSJB, revêt d'autant plus d'importance que le premier ministre Bourassa a déjà annoncé que son gouvernement se propose d'apporter certaines modifications, et que d'autre part, le comité parlementaire sur la constitution doit siéger d'ici quelques jours, afin d'aborder l'étude de cette question.

Rappelons que la Fédération des SSJB du Québec a pris l'initiative d'organiser de telles conférences occasionnellement, sur les problèmes nationaux de grande importance.

Ce fut le cas, notamment de la conférence nationale sur l'éducation, dès 1958, et qui devait être le prélude d'une remise en question en profondeur du système d'éducation au Québec.

GM ou Chrysler, cibles des TUA

DETROIT (AFP) – Le comité exécutif du syndicat des ouvriers de l'automobile a décidé ñier que si aucun accord salarial n'est conclu d'ici le 14 septembre à minuit, la grève serait déclenchée soit contre la General Motors soit contre Chrysler. C'est avec ces deux compagnies que le syndicat va s'efforcer de conclure une convention collective qui servira de base à l'ensemble de l'industrie automobile américaine. La décision de faire grève contre l'un ou contre l'autre sera prise ultérieurement.

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN
DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL

RENTRÉE DES CLASSES
MERCREDI LE 3 SEPTEMBRE 1969

L'École Baron Byng, 4251, rue St-Urbain, Montréal 131.	VIIIe année à la XIe année incluse.
L'École Maisonneuve, 1680, boulevard Morgan, Montréal 403.	1ère année à la VIIe année incluse.
L'École PeaceCentennial, 931 est, rue Jean-Talon, Montréal 328.	Maternelle à la VIIe année incluse.
L'École Victoria, 1822, O., boul. de Maisonneuve, Montréal 108.	1ère année à la VIIe année incluse.

INSCRIPTION

Mercredi le 9 septembre à 9 heures du matin dans les quatre écoles ci-haut indiquées pour tous les élèves - anciens et nouveaux.

ÂGE D'ADMISSION

1ère année - 6 ans révolus avant le 1er octobre 70
Maternelle - 5 ans révolus avant le 1er octobre 70
Vérification d'âge et de vaccination est exigée de tout élève s'inscrivant pour la première fois.

TRANSPORT

Des autobus seront mis à la disposition de certains élèves protestants de langue française le 3 septembre au matin et suivront les horaires et les itinéraires qui étaient en vigueur l'année passée.

JOHN PERRIE
Directeur de l'Éducation
et secrétaire-trésorier.

Thomcliffe
Rosemère, P.Q. Route II
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par :
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord : Sortie 9
Vers le sud : Sortie 13
Table d'hôte, jusqu'à la fermeture. $4.00
Pour réservations Appelez 625-2434.

MONTROSE

DEUTSCHE GRAMMOPHON
SÉRIE PRIVILÈGE
12" MICROSILLON
PRIX REG. 5.98
4.79

135.002 BAROQUE FLUTE CTOS: VIVALDI, PERGOLESI, J. M. LECLAIR
135.003 OUVERTURES: BEETHOVEN, BRAHMS, MENDOLSSOHN, SCHUMANN
135.005 EINE AUSWAHL SECHONSTER: SCHUBERT LEIDER
135.008 DIETRICH FISCHER-DIESKAU SINGS FAMOUS OPERA ARIAS
135.011 MUSIC FROM RUSSIA
135.013 BRILLIANT CHOPIN INTERPRETATIONS BY VARIOUS ARTISTS
135.014 BELOVED SONGS OF THE ROMANTIC ERA
135.015 TRAUMEREI BY SCHUMANN
135.017 SYMPHONIC MARCHES
135.018 OPERA MARCHES FROM FIDELIO, WM. TELL, CARMEN ET AL...
135.019 FRITZ WUNDERLICH: THE ABDUCTION FROM THE SERAGLIO
135.023 BIZET: CARMEN AND L'ARLESIENNE SUITES
135.024 VIVALDI: THE FOUR SEASONS
135.029 MUSIC FROM SPAIN - R. KUBELIK
135.031 HUNGARIAN MUSIC BY LIZT AND BRAHMS
135.032 SCENES FROM VERDI OPERAS
135.034 HAYDN: SYM. No 45 & 104 - K. SANDERLING
135.036 FRANCK: SYM. IN D MINOR - K. SANDERLING
135.035 TWO FAMOUS HAYDN SYMPHONIES NO'S 100 & 101
135.038 ROMANTIC SERENADES: DVORAK AND BRAHMS
135.039 BRUCK & BEETHOVEN: DAVID & IGOR OISTRAKH
135.040 OVERTURES BY MOZART & WEBER
135.041 BEETHOVEN OVERTURES: LEONORE, FEDELIO, ET AL...
135.042 EVENING SERENADE - MOZERT & HAYDN
135.044 RICHTER PLAYS CHOPIN AND DEBUSSY
135.046 J. S. BACH: SONATAS 1 & 6
135.050 BEETHOVEN'S 3rd SYMPHONY - EROICA
135.054 CHEFS D'OEUVRE DU BAROQUE EUROPEAN-PACHELBEL, RAMEAU
135.057 BERLIOZ: SYMPHONIE FANTASTIQUE
135.058 VIRTUOSO - FLUTE CONCERTOS: HAYDN & MOZART
135.061 A RUSSIAN CONCERT: TCHAIKOVSKY, RIMSKY-KORSAKOV
135.062 SCHUBERT: "TROUT" QUINTET & QUARTETTSTAZ IN C MINOR
135.066 FRENCH OUVERTURES
135.067 ITALIAN OVERTURES: VERDI, ROSSINI, BELLINI
135.069 OBOE CONCERTOS: HAYDN & MOZART
135.070 SLAVONIC RHAPSODIES - GLINKA & DVORAK
135.087 WAGNER: OVERTURE & PRELUDES
135.090 GREAT ARIAS FROM B. GODUNOV - KHOVANTCHINA
135.093 THE VIRTUOSO HARP: HAENDEL - MOZART - WAGNESEIL
135.110 SCHUBERT: IMPROMPTU OP. 142
135.112 FESTIVE PRELUDES: WEBER, BEETHOVEN, BRAHSM, R. STRAUSS
135.113 OVERTURES: ORPHEUS & EURYDICE, THE MERRY WIVES OF WINDSOR
135.114 STRAVINSKY: THE FIREBIRD - KODALY JANOS SUITE
135.115 PIANO MUSIC OF THE CLASSICAL MASTERS: HAYDN & MOZART

ALBUM DE 2 DISQUES
STBB 388
PINK FLOYD
Spécial $4.19

NOUVEAUX DISQUES BARCLAY
12" STÉRÉO MICROSILLON
Prix suggéré du manufacturier 5.29
3.69

LÉO FERRÉ
80080 - FERRÉ 70: Le chien, petite, osées vos papiers, la lettre, la the nana, la mémoire et la mer, Rotterdam, Paris je ne t'aime plus, le crachat.

LES ENFANTS TERRIBLES
80079 - LES ENFANTS TERRIBLES: C'est la vie, nativité, j'ai peur de vivre, Le poète et la rose, Hissez, Bonjour le petit jour, Sur un fil blanc, Wagner, Titi, Quand mon arbre, Monsieur l'univers.

DISQUE POLYDOR
12" MICROSILLON
Prix suggéré du manufacturier 5.29
Spéc. "MONTROSE"
3.97

SERGE REGGIANI
LE NOUVEAU REGGIANI
2393010 - SERGE REGGIANI: Je voudrais pas crever, tes gestes, un siècle après, l'arrière-saison, l'arbre, requiem pour n'importe, de quelles amériques, Gabrielle, ballade pour un traître, bonne figure, le vénusien, la neige.

LES BEATLES
12" MICROSILLON
Prix suggéré du manufacturier 10.98
PRIX MONTROSE
7.98
LET IT BE
Two of us - I dig a pony - Across the universe - I me mine - Dig It - Let it be - Maggie Mae - I've got a Feeling etc...

MUSIQUE DE LA BANDE ORIGINALE
WOODSTOCK
3 DISQUES STÉRÉO
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER 15.98
PRIX MONTROSE 11.98
SD 3-500 Joan Baez - Butterfield blues band - Canned heat - Joe Coc je Cocker country Joe & The fish - Crosby, stills, nash & young, etc...

VALABLE JUSQU'AU 26 SEPT.

COMMANDES POSTALES
50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxe en plus, Sugérez un deuxième choix.

CARTOUCHES 8 PISTES
PRIX SUGGERE DU MANUFACTURIER 7.98
LEVEILLE - VIGNEAULT - LEYRAC
GAGNON - AZNAVOUR - PIAF
FERRAT - FERLAND - BECAUD
MACIAS - ADAMO - ETC.
PRIX MONTROSE 6.75

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 est, Bélanger
Montréal 408
RA. 9-2833